

<p><b>Dossier d'inscription à retourner à :</b></p> <p>SAVOIE RETRO GAMES 17, chemin du détroit 74270 Menthonnex-sous-Clermont</p> <p>Tél : +33(0)6.32.61.16.71</p> <p>-----</p> <p><b>Votre interlocuteur :</b></p> <p>Bertrand Girardon</p> <p>Tél : +33(0)6.32.61.16.71</p> <p>Mail : contact@savoieretrogames.fr</p>	Société	
	Raison sociale	
	N° SIRET	
	Adresse	
	Code Postal	
	Ville	
	Pays	
	Téléphone	
	Site web	
	Secteur d'activité	
	Interlocuteur salon	
	Nom - Prénom	
	Fonction	
	Portable	
E-mail		
Nom et adresse du gérant		
Nom - Prénom		
Téléphone		
Portable		
E-mail		
Adresse		

Cadre réservé à l'organisateur

Dossier reçu le :

N° du stand :

**N'oubliez pas de signer la dernière page et de parapher toutes les pages du contrat.**

Droit d'inscription : le tarif comprend les frais de dossier exposants, 2 badges exposants, le référencement de votre société sur notre site internet.

Stand type "nu" sans angle (par module de 9m2)  \* 480 € =  €  
Le tarif comprend une surface au sol de 3\*3 m, sans table, sans électricité, sans chaise

Stand type "nu" avec angle (par module de 9m2)  \* 580 € =  €  
Le tarif comprend une surface au sol de 3\*3 m, sans table, sans électricité, sans chaise

Stand type "équipé" sans angle (par module de 9m2)  \* 580€ =  €  
Le tarif comprend une surface au sol de 3\*3 m, 3 tables, électricité

Stand type "équipé" avec angle (par module de 9m2)  \* 680 € =  €  
Le tarif comprend une surface au sol de 3\*3 m, 3 tables, électricité

Electricité  \* 90 € =  €  
Le tarif comprend 1 prise électrique (16A)

Badge exposant supplémentaire  \* 18 € =  €  
Le tarif comprend un badge exposant pour 2 jours

Table supplémentaire  \* 10 € =  €  
Le tarif comprend une table

Chaise supplémentaire  \* 3 € =  €  
Le tarif comprend une chaise

**Total à payer** (TVA non applicable- Association loi 1901 : Association exonérée des impôts commerciaux)  €

Paiement à faire pour valider la réservation du stand :

- Règlement par chèque à l'ordre de l'association Savoie Retro Games
- Règlement par virement sur le compte de l'association Savoie Retro Games

**Intitulé du compte**

ASSOC. SAVOIE RETRO GAMES  
1 LOTISSEMENT ALLEE DES CHENES  
CHEMIN DU DETROIT  
74270 MENTHONNEX SOUS CLERMONT

**Domiciliation**

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
18106	00016	96727759031	57

**IBAN** FR76 1810 6000 1696 7277 5903 157

**Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT** AGRIFRPP881

## Plan



Quel numéro de stand souhaitez-vous\* ?

\*Sous réserve de la disponibilité

Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit :

- d'empiéter sur les allées,
- aucune marchandise ou matériel ne sera toléré en dehors des stands,
- de dépasser la hauteur des stands (2,40m).

Rappel :

- Il est strictement interdit d'agrafer sur les cloisons et d'appliquer trop de double-face. Prévoir du scotch transparent ou des chaînettes pour les tableaux.
- Toutes tables ou autres éléments avec des pieds en fer et/ou pouvant rayer le parquet devront être équipées de tampon.

Les prestataires installateurs nous facturant désormais les détériorations de cloisons, nous nous verrons dans l'obligation de les refacter aux exposants n'ayant pas respecté ces consignes.

En cas de parquets détériorés, nous serons dans l'obligation également de refacter aux exposants les frais engagés.

## Accès

La salle Cap Périaz est implantée Av. de Périaz, à proximité de Géant Seynod.

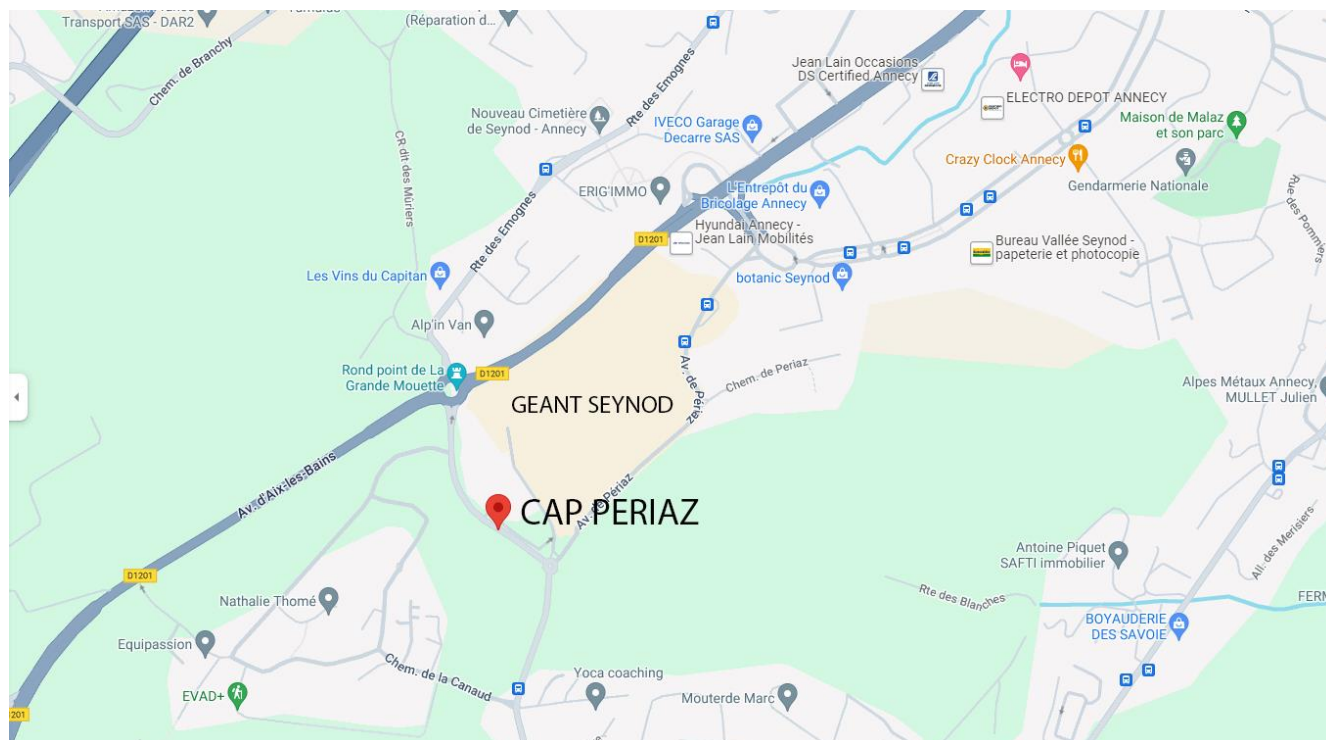
Située au sud-ouest d'Annecy, il bénéficie de dessertes routières importantes reliant l'agglomération aux grands axes : Lyon (1h50), Genève (1h00), Chambéry (30mn), Aix-les-Bains (15mn), Grenoble (1h), Albertville (45 mn).

### Si vous venez en voiture :

**Depuis Aix-les-Bains, Chambéry, Lyon, Grenoble, Albertville... : depuis l'A41**, prenez la sortie 15A Seynod, au rond-point prendre à gauche (direction Annecy), au 2<sup>ème</sup> rond-point continuer tout droit puis au 3<sup>ème</sup> rond-point (avec la mouette) prendre à droite, la destination se trouve sur votre gauche à 250 m environ.

**La salle Cap Périaz se situe juste au-dessus de Auchan (anciennement Géant) Seynod.**

Pour connaître votre itinéraire et votre temps de trajet de façon précise, RDV sur le site internet [VIA MICHELIN](#) (adresse : Cap Périaz, 100 Av. de Périaz, 74600 Seynod).



## Règlement

### CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT au 8 mars 2025

#### Article 1 : Parties au contrat

- 1.1. L'association Savoie Retro Games, ci-après dénommée "l'Association", est le prestataire de services dans le cadre du présent contrat.
- 1.2. Toute personne physique ou morale bénéficiant des services décrits au sein de ce contrat sera désignée par le terme "l'Exposant".
- 1.3. Toute inexécution volontaire des termes du présent contrat entraînera la responsabilité contractuelle de la partie défaillante.
- 1.4. Les parties déclarent avoir pris connaissance et accepté l'ensemble des termes du présent contrat avant sa signature.

#### Article 2 : Objet du contrat

- 2.1. L'Association s'engage à mettre à disposition de l'Exposant un stand ainsi que les services décrits dans ce contrat, pour les dates et horaires convenus.
- 2.2. L'Exposant s'engage à régler les montants définis aux conditions précisées dans ce contrat.
- 2.3. L'installation des stands pourra être effectuée entre 12h et 20h le vendredi. L'Exposant s'engage à respecter ces horaires et à libérer les lieux au plus tard à l'heure prévue.

#### Article 3 : Annulation et effets

- 3.1. L'Exposant ne pourra résilier unilatéralement le présent contrat.
- 3.2. En cas d'annulation de l'événement par l'Association, les sommes versées par l'Exposant seront intégralement remboursées.

#### Article 4 : Stands

- 4.1. Le choix du stand effectué avant la signature du contrat est définitif, sauf accord écrit de l'Association.
- 4.2. L'Association s'efforce de concilier les souhaits de l'Exposant avec les impératifs organisationnels pour déterminer l'emplacement du stand.
- 4.3. L'absence de l'Exposant le jour de l'événement sera considérée comme une renonciation sans remboursement.

#### Article 5 : Droits de l'Exposant

- 5.1. L'Exposant jouit de l'utilisation exclusive des services liés à son stand.
- 5.2. L'Exposant peut utiliser ses biens personnels pour valoriser son stand dans le respect des réglementations légales et contractuelles.

#### Article 6 : Obligations de l'Exposant

- 6.1. L'Exposant doit respecter les droits des autres exposants. Toute atteinte ou dégradation sera sanctionnée.
- 6.2. L'utilisation de dispositifs sonores pour promouvoir un stand est interdite.
- 6.3. Il est interdit de fumer ou d'utiliser des cigarettes électroniques dans l'enceinte de l'événement.
- 6.4. L'Exposant doit se conformer aux réglementations locales et au règlement intérieur du lieu d'accueil.

#### Article 7 : Droits de l'Association

- 7.1. L'Association se réserve le droit d'attribuer le stand en fonction des contraintes organisationnelles.
- 7.2. L'Association peut résilier le contrat en cas de force majeure, de non-paiement, ou de non-respect des clauses contractuelles.
- 7.3. En cas de résiliation pour faute de l'Exposant, les sommes déjà versées resteront acquises à l'Association.
- 7.4. L'association se réserve le droit de rappeler à un exposant les règles mentionnées dans la présente convention, si le bénéficiaire du service abuse de ses droits.

7.5. L'Association peut demander le retrait de tout élément publicitaire non conforme.

7.6. L'association se réserve le droit de statuer sur tout point litigieux, non cité dans la présente convention.

## Article 8 : Responsabilités des parties

8.1. L'Exposant est responsable de ses biens et des dommages causés depuis l'installation jusqu'au démontage. Toute détérioration du matériel mis à sa disposition sera à la charge de l'Exposant ayant causé les dommages ou de la personne agissant en son nom.

8.2. L'Association décline toute responsabilité en cas de dommage ou perte touchant les biens de l'Exposant, sauf en cas de négligence avérée de l'Association.

## Article 9 : Divers

9.1. Tout titulaire d'un bracelet exposant est autorisé à gérer le stand. Deux bracelets seront délivrés par stand après encaissement du montant dû.

9.2. L'Exposant accepte l'utilisation par l'Association de photos, vidéos ou citations représentant son stand, ses produits ou sa personne durant l'événement.

## Article 10 : Réclamations

10.1. Toute réclamation devra être adressée par écrit à l'Association avant toute action judiciaire.

10.2. Les parties s'engagent à chercher une solution amiable en cas de litige.

## Clause de Sanction :

Tout manquement aux clauses stipulées dans le présent contrat entraînera l'exclusion immédiate de l'Exposant de l'événement, sans droit à remboursement des sommes déjà versées.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2025

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

**N'oubliez pas de signer et de parapher toutes les pages du contrat.**

**Ce document est une demande d'emplacement. Il ne donne pas lieu obligatoirement à un stand.**

**Ce document dument rempli et signé doit être retourné par courrier à :**

**SAVOIE RETRO GAMES**  
17 Chemin du détroit  
74270 Menthonnex-sous-Clermont

**Avec les pièces suivantes :**

Un KBIS  
La photocopie de la carte d'identité du responsable  
L'attestation d'assurance responsabilité civile  
Le règlement intérieur signé